

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**Arrêté du 22 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 4 février 2009
pris en application de l'article 1^{er} du décret n° 93-710 du 27 mars 1993**

NOR : VJSV1431101A

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code du sport, notamment son article L. 111-3;

Vu le décret n° 93-710 du 27 mars 1993 concernant les contrôles prévus par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et par la loi n° 89-432 du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage de produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives;

Vu l'arrêté du 4 février 2009 pris en application de l'article 1^{er} du décret n° 93-710 du 27 mars 1993,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des personnes habilitées à rechercher et à constater les infractions pénales prévues par l'article L. 111-3 du code du sport fixée en annexe de l'arrêté du 4 février 2009 susvisé est ainsi complétée :

M. BASSONS (Christophe).
Mme BERNADAC (Mélanie).
M. BIRCK (Jean-Nicolas).
M. BLOQUET (Philippe).
M. BOULANGER (Jean-Christophe).
M. BOURGEOIS (Valéry).
M. BORREL (Sébastien).
M. CARUSO (Gildo).
M. CHAIB (Yassine).
M. DUBOIS (Fabrice).
M. DRADEM (Jean-Maurice).
M. GERMAIN (Benoit).
M. GRENIER (Luc).
M. JUBLOT (Bertrand).
M. LEGENDRE (Rodolphe).
M. MARGOLLES (Thibault).
M. MOREL (Jean-Yves).
Mme OSTROWETSKY (Marion).
M. SCHULER (Frédéric).
Mme SOLIGNAC (Emmanuelle).
M. WATTERLOT (Thierry).
M. ZEKRI (Guillaume).

Article 2

Le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Fait le 22 décembre 2014.

Pour le ministre par délégation :
Le directeur des sports,
T. MOSIMANN